

QUEBEC :

MERCREDI, 4 SEPTEMBRE.

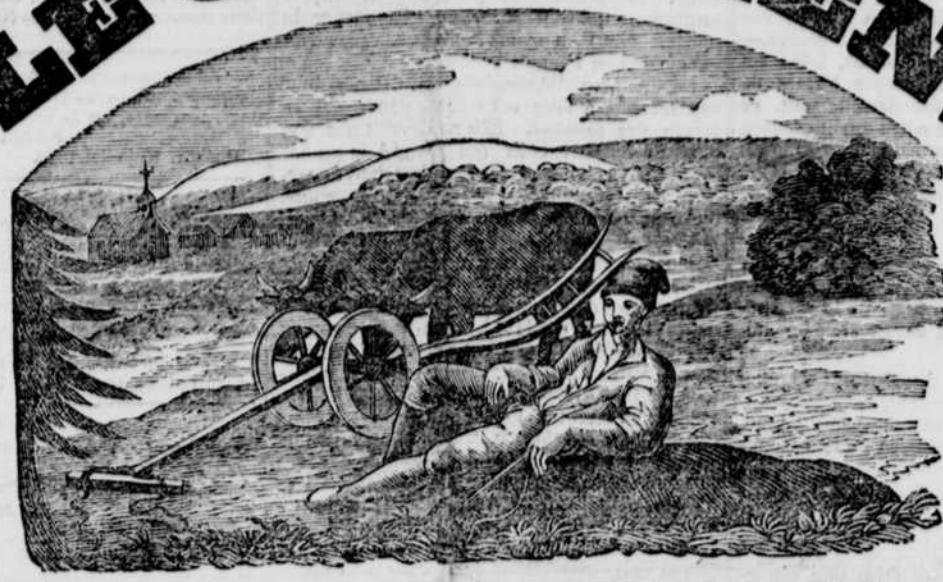
FRECHETTE & C<sup>ie</sup>.

Imprimeurs et Propriétaires,

N<sup>o</sup>. 25, RUE LA MONTAGNE.

### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c. doivent être adressés, francs de port, à l'imprimerie, au Bureau du Journal, No. 25, Rue Lamontagne, Basse-Ville.



### PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s. et pour chaque insertion subséquente 6 deniers courant.  
Douze lignes et au-dessous 3s. et 8 deniers courant pour chaque insertion subséquente.  
Au-dessus de douze lignes, 3 deniers par ligne, et un denier pour chaque insertion subséquente.  
Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

## NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS !!!

### DES JOURNAUX DE PARIS.

— Nous trouvons dans l'*Edinburgh Evening* le récit d'un événement extraordinaire :

« Jeudi dernier, dit ce journal, M. Montgomery, banquier à Irvine (petit port d'Ecosse), et un de ses amis, se trouvant à pêcher dans la rivière Garnock, furent frappés de l'apparence d'un tourbillon au milieu de la rivière, et il leur sembla que l'eau descendait rapidement et s'engouffrait dans la terre. Ils en conclurent aussitôt que le lit de la rivière avait fléchi et que l'eau se précipitait dans les mines de charbon qui se trouvent au-dessous ; ils se hâtèrent donc d'aller donner l'alarme à l'entrée des mines. Les hommes qui se trouvaient en bas ne tardèrent pas à entendre le mugissement des eaux, et se mirent à se sauver, ce que fort heureusement tous eurent le bonheur de faire ; car ils n'avaient pas une minute à perdre, plusieurs ayant déjà de l'eau jusqu'au cou.

L'eau continuait cependant à s'engouffrer dans les immenses cavités des mines, et le lendemain, un espace extrêmement large de terrain s'ouvrit avec fracas, où toute l'eau de la rivière descendit, laissant son lit tout-à-fait à sec, à environ un mille de chaque côté de l'ouverture, là où l'eau avait auparavant six pieds de profondeur. A la marée montante l'eau se précipita comme un torrent dans les entrailles de la terre ; trois hommes qui étaient dans un bateau évitèrent comme par miracle d'être entraînés dans le gouffre ; ils n'eurent pas plutôt mis pied à terre, que le bateau y fut précipité avec furie par le torrent et s'y abîma. La grande quantité d'eau continua à s'ouvrir un passage dans toutes les cavités des mines qui s'étendent à plusieurs milles, et qui s'en trouvent complètement remplis.

Une nouvelle scène de terreur succéda à celle-ci : l'air emprisonné, comprimé par le poids de l'eau, se fit jour à travers la terre en mille endroits différents, et présentait, sur une étendue de plusieurs aëres, l'apparence d'un immense chaudron en ébullition. Des quantités énormes de sable et d'eau furent lancées en l'air et tombèrent en torrents de pluie pendant plusieurs heures. Par cet événement malheureux, 600 personnes se trouvent privées de travail ; et la destruction est tellement complète, qu'il paraît tout-à-fait impossible que les travaux des mines puissent jamais être remis dans leur ancien état.

Beaucoup de personnes ne comprennent pas comment le juste-milieu a pu se maintenir entre deux opinions qui lui sont hostiles et supérieures de toutes les manières ; comment, n'ayant point de racines dans le sol, il a pu se donner une existence factice, qui a duré jusqu'à ce jour. Il importe d'éclaircir l'opinion à cet égard et de lui montrer que le juste-milieu n'est rien par lui-même, et qu'il doit tomber le jour où les appuis qu'il a trouvés dans le jeu des partis viendront à lui manquer. Ce n'est qu'un jeu de bascule.

Lorsque l'ordre a été menacé, que le principe d'anarchie s'est produit, que l'émeute a paru dans les rues, les royalistes qui n'ont pas énigré, qui ont l'amour de l'ordre et l'horreur de la république et des violences révolutionnaires, se sont portés du côté du juste-milieu et l'ont soutenu contre les artisans de troubles. C'est ainsi qu'ils étaient dans les rangs de la garde nationale en décembre 1830 et juin 1832.

Lorsque le principe révolutionnaire a été menacé, et que les royalistes ont attaqué le principe d'insurrection et de révolution, les hommes de gauche se sont portés au secours du juste-milieu et l'ont défendu. C'est ce qu'on a vu dans l'Ouest et le Midi, où les nuances de centre et de gauche ont disparu pour n'en former qu'une seule.

Ainsi, le juste-milieu n'a pas d'existence à lui ; il ne vit que par l'appui que lui prêtent alternativement deux opinions opposées qui lui rendent l'équilibre lorsqu'il est prêt à le perdre. Il fait son profit du besoin d'ordre qui existe chez les royalistes, des rançunes et des idées de liberté des hommes de la gauche.

Mais le jour où il serait obligé de marcher seul, et où les deux opinions l'abandonneraient, le juste-milieu tomberait et ne pourrait se maintenir par lui-même.

C'est que sa force n'est qu'une force d'emprunt ; il n'a en lui ni l'ordre, ni la liberté, puisqu'il est obligé de recourir tour à tour à deux opinions hostiles entre elles, et qui sont hostiles à lui-même. Cette manière d'être ne constitue pas une existence et un gouvernement ; le juste-milieu est un paralytique porté sur des béquilles.

Mais supposons une assemblée nationale, dans laquelle les royalistes soient chargés de tenir la place des centres ; la combinaison alors est tout à fait changée. Au lieu d'aller aux emprunts dans les nécessités politiques, les royalistes trouvent en eux de quoi satisfaire à la double condition d'ordre et de liberté. A eux seuls ils remplissent les deux rôles et concilient les deux autres opinions ; ils peuvent tendre une main aux hommes d'ordre parce qu'ils veulent l'ordre, et l'autre main aux hommes qui ont des idées larges de liberté, parce qu'ils veulent la liberté.

On ne saurait trop réfléchir à cette complication de la position du juste-milieu qui risque à devenir boiteux le jour où une des deux opinions l'abandonnera, et impotent si toutes deux se retirent de lui.

On lit dans la *Tribune* :  
« Il se passe en ce moment en Europe quelque chose de fort grave et qui mérite une sérieuse attention.

« La lutte des torys anglais pour ressaisir le pouvoir redouble de violence, et l'on sait à quel point l'ambassade russe est entrée dans les intrigues de l'aristocratie. Le duc de Cumberland, frère du roi, représente les intérêts des trois puissances du Nord ; il a pris depuis long-temps, mais plus particulièrement depuis quelques jours un rôle ostensible très-actif dans le mouvement que Wellington commande et que le frère du roi seconde avec ardeur.

« Les puissances du nord se réunissent en un congrès pour aviser aux mesures à prendre pour les intérêts qui leur sont communs, c'est-à-dire la ruine du principe révolutionnaire. Ce congrès est déguisé sous les apparences d'une conférence au sujet de la Pologne. Mensonge qui ne peut tromper personne, et qui fait pénétrer plus profondément encore dans les desseins de ceux qui éprouvent le besoin de se cacher.

« L'on peut dire que déjà le mouvement contre-révolutionnaire a pris les armes.

« Patriotes, c'est à vous de vous tenir prêts. Qu'une fausse sécurité ne vous endorme pas. Depuis trop long-temps les hommes qui aiment mieux espérer qu'agir s'en rapportent à une espèce de puissance aveugle, qu'ils décorent du nom de force des choses, prosternant leur volonté et leur énergie devant cette sorte de dieu inconnu !

« Il est temps de mieux comprendre cette loi qui guide le monde ! La force des choses c'est la force des idées, la force des bras.

« Les contre-révolutionnaires du dehors et les traitres du dedans comptent sur notre torpeur.

« Plus d'une fois déjà la presse a fait reculer tous ces fessiers de projets qui croient fouler impunément la poussière du volcan. Qu'ils sachent une fois encore que la révolution les attend et les regarde. Indépendamment des grandes routes qui conduisent de Paris aux capitales des rois absolus, il y a plus d'un conduit souterrain qui y mène ! Et nous savons, quand le jour sera venu, en quels lieux il faut mettre le feu pour faire sauter les trônes. »

### Extraits des

SKETCHES OF CANADA AND THE UNITED STATES Par M. McKenzie.

Compagnie du Bas Canada.

Nous considérons et nous insistons à penser que nos sommes et devrions être aussi libres que nos compatriotes de la Grande Bretagne, et que nulle puissance sur la terre a droit de s'emparer de notre bien sans notre consentement... nous ne nous soumettrons jamais à devenir bœufiers ou porteurs d'eau pour aucun ministre ou aucune nation du monde.—*John Gay.*

Le système d'établissement dans les seigneuries, le désir d'être près de l'Eglise, le caractère franc, sociable et généreux des Canadiens, tout concourt à les tenir rassemblés ensemble ; tant qu'ils peuvent trouver leur subsistance. Non seulement les coutumes extérieures, mais la politesse de la vieille France est visible au premier coup d'œil parmi ces simples habitants.—*Report by Mr. Richards to Lord Goderich, on Canada waste Lands.*

Le prix que l'émigré paie pour sa terre n'est pas en effet perdu pour lui, il sert à diminuer le poids des impôts, en défrayant une partie des dépenses nécessaires du gouvernement ; et il procurera aussi, on l'espère, les moyens d'ouvrir des chemins, de bâtir des écoles, et des églises, et de faire d'autres améliorations locales. Je crois, en vérité, que pour une de ces choses plus particulièrement, la confection des chemins, il en résulterait un très grand avantage, en demandant un prix plus haut pour les terres, que celui que l'on paie ordinairement aujourd'hui.—*Dispatch the Earl of Ripon.*

J'aurais écrit plus longuement sur ces spéculations, si je n'avais pas supposé qu'elles étaient finies.

Il paraît, cependant, par une communication du Gouvernement local aux négociants de Québec, que le projet d'une compagnie de terres du Bas Canada allait recevoir la sanction des ministres, et qu'on allait en vendre 500,000 acres immédiatement aux monopoles. Si je ne me trompe pas, on avait promis en Angleterre que cela n'aurait pas lieu, et M. Stanley a devant lui les pétitions de 20,000 personnes du Haut Canada, se plaignant de la compagnie actuelle du Canada, ainsi que l'opinion de la branche représentative de la Législature du Bas Canada et de plusieurs assemblées publiques de comtés et d'autres lieux contre le nouveau projet. Ce qui m'a fait croire qu'il faut qu'il y ait quelque erreur sur le sujet ; sinon

ce serait prouver aux habitants de cette province que leurs opinions seraient nulles, passées avec les intérêts de Messrs, Nathaniel Gould et ses amis de la Bourse. Cela nous porterait à faire des comparaisons défavorables avec les Etats-Unis qui ne permettent plus maintenant ces spéculations scandaleuses.

Le général Simcoe, l'agent de la couronne dans le Haut Canada, l'a assuré lui-même, et a déclaré à la Législature durant la première session, qu'il est autorisé par le gouvernement à dire que le septième des terres publiques réservé par sa Majesté, l'avait été pour l'usage et l'avantage du public. Cette promesse a été violée ouvertement, je ne sais pourquoi ; et après que les habitants eurent rendus ces terres d'une grande valeur, en s'y établissant et en y travaillant, le gouvernement en fait une spéculation et les vend toutes à des spéculateurs étrangers. Alors les habitants furent obligés d'acheter les terres qu'ils avaient améliorées de leurs agents à des prix exorbitants. La compagnie du Canada paie £17 par action et divisèrent les 4 pour cent. Ces actions de £17 rapportent maintenant £51 chacune, et l'on dit que la compagnie a fait un profit net dans une année de £31,000, outre les dépenses. Ce profit est tiré des sœurs et des travaux de l'habitant du Haut-Canada, et il le sait bien.

Quant à l'emploi de l'argent payé au gouvernement, on s'en sert, dans beaucoup de cas, si ce n'est dans tous, aux objets les plus indignes et toujours sans la sanction du peuple du pays où il est levé.

### CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR,

Quelque désagréable que soit pour moi le devoir qui impose à tout citoyen de signaler au public les abus qui se commettent dans l'exécution de certaines lois, néanmoins l'amour de mon pays et celui de sa prospérité, sous tous les rapports, sont autant de motifs qui m'engageront par fois à réclamer, comme sujet britannique, le droit d'émettre mon opinion sur les différents actes de la législation et du gouvernement sous lequel j'ai le bonheur de vivre, droit que tout individu apporte en naissant comme, celui de respirer l'air qui l'environne.

L'abus que je prétends signaler, dans cet écrit, est le peu de soin et la non-chalance que l'on apporte à l'exécution du bill sur l'éducation élémentaire.—Notre législation sentent le besoin et la nécessité de répandre l'éducation parmi le peuple, fit des lois bienfaisantes qui mettaient toutes les classes de la société en état de goûter et d'apprécier le mérite de l'éducation. Combien de mille louis ne vota-t-elle pas pour cet objet important et qui ont été distribués le plus souvent à des maîtres ignorant entièrement les principes de leur langue maternelle et griffonnant à peine leur nom ? On peut certainement dire avec raison que l'art d'enseigner, si honorable en soi, est devenu dans le siècle où nous vivons, le métier d'un nombre infini d'ignorants qui épousent pour ainsi dire le trésor public sans qu'il en soit résulté aucun bien aux habitants du pays, qui sont encore, sous le rapport des lumières et des connaissances au même point qu'ils étaient avant la passation du bill d'éducation, qui semble en ce moment prendre une marche rétrograde et s'avance à pas précipités vers sa destruction complète. On m'objectera peut-être la déféction du dernier bill qui bien loin d'avoir porté un remède efficace aux abus qui se commettaient dans l'exécution du premier n'a fait que le perpétuer et les augmenter d'une manière alarmante. Il est vrai que ce dernier bill n'est que contradiction d'un bout à l'autre ainsi que l'a prouvé jusqu'à l'évidence un écrit récent ; mais ne blâmons point pour cela le dessein du législateur qui voulait probablement corriger les abus dont j'ai parlé plus haut, en nommant des visiteurs pour surveiller avec soin l'éducation de la jeunesse ; mais bien loin d'avoir fait disparaître les inconvénients qu'il prévoyait, il a malheureusement porté, sans le vouloir, le coup mortel à l'éducation élémentaire, puisque l'on voit aujourd'hui dans certaines paroisses des personnes faisant tout à la fois les fonctions de bedeau, de sacristain et d'instituteur de deux écoles à une distance assez considérable l'une de l'autre, et qui aurait plutôt besoin de s'associer encore quelque temps sur les

banes, que d'occuper la tribune d'instituteur. Eh ! cependant on les verra à la fin de l'année se rendre aussi promptement que les autres au trésor public, pour recevoir une récompense ou allocation égale à celle de l'instituteur savant et éclairé, comme il s'en trouve plusieurs parmi les instituteurs actuels et qui ont en quelque sorte sujet de se plaindre d'un tel état de choses et peuvent répéter cette phrase, « *quousque tandem abuteris patientiâ nostrâ !* »

### L'AMI DU BIEN.

RAPPORT de l'examen du Collège de Ste. Anne, 31 Juillet, 1833.

MR. L'ÉDITEUR,  
Voyant que malgré l'attente publique et l'annonce faite sur votre feuille, il ne paraît encore aucun rapport de l'examen des élèves du Collège de Ste. Anne, ce que l'on doit attribuer à quelque mal-entendu, je prends sur moi quoique bien tard d'offrir au public les notes que j'ai prises le jour même de cet examen.—les voici :

L'examen eut lieu le premier août et fut présidé par l'illustrissime et Révérendissime Evêque de Québec.

1<sup>ère</sup>. Séance.—7 hrs. A. M.

Le discours d'ouverture fut prononcé par M. J. Landry. On procéda ensuite à l'examen de la classe élémentaire.

Eléments de la Grammaire Latine—do—Grammaire Française—Notions géographiques—Arithmétique—Traduction de l'*Epitome historie sacrae*—Lecture anglais &c.—Une Fable . . . . . par . . . . .

Entrée de la 5<sup>e</sup>.

Gram. Latine—Gram. Française—Notions préliminaires de Géographie—Géographie de l'Amérique Septentrionale—Traduction et Analyse des auteurs latins et anglais—Arithmétique—Grammaire Anglaise—

Drame tragique extrait de Télémaque, Philoctète abandonné dans l'île de Lemnos—Acteur, MM. L. Tremblay, T. Boivin, J. Rioux et J. Landry.

Entrée de la 4<sup>e</sup>.

Syntaxe et méthode latine—Grammaire Française de Montréal—Géographie d'Amérique et d'Europe—Traduction et Analyse des auteurs latins et anglais.

Une scène de la Comédie Amphitruon.

Acteurs, J. B. Pelletier et M. Painchaud. Discours d'introduction à la Sténographie prononcé par M. Ant. Langlois.

Examen des élèves sur les principes de la Sténographie.

Fable, Les Mittes sur le fromage, récitée par Mr. Chs. Dubé.

Entrée de la 3<sup>e</sup>.

Examinée sur l'Histoire Ancienne—Géographie d'Afrique et d'Asie.

Ambassade des Grecs auprès d'Achille pour engager ce héros à combattre les Troyens—MM. J. Landry, F. Derome, C. Gagnon, Ant. Proulx et Ant. Lebel.

Fin de la 1<sup>ère</sup>. Séance.

2<sup>e</sup>. Séance.—11 hrs. P. M.

Suite de l'examen de la 3<sup>e</sup>. Prosodie latine—Arithmétique—Grammaire Anglaise—Explication et Analyse de Saluste et du Lecteur Anglais—Tragédie—Siege de Colchester acté par MM. Dégagné, F. Painchaud, P. Dupuis, Ed. Dufour, Ls. Roy, Ol. Gauvreau, O. Martineau.

2<sup>e</sup>. Classe ou Belles Lettres.

Précèptes de Littérature—Poésie pastorale, didactique, lyrique, épique et dramatique. Versification française et traduction analysée de Virgile et de Cicéron anglais.

Comédie—Scène des Fourberies de Scapin, par MM. F. Boivin et Ls. Tremblay—Fable, par M. F. Hudon.—Exhibition du dessin—Fable par M. Ed. Quirouet—Tragédie, Mahomet ou le Fanatisme (extrait du Théâtre de Voltaire)—Acteurs, MM. D. Martineau, C. Gagnon, J. Moreau, F. Fortin, J. Landry et D. Paradis—Gardes.

Enfin la distribution des prix dans l'ordre ci-devant communiqué.

Discours de la clôture de l'examen prononcé par M. F. Derome.—Musique.

N. B.—Les élèves ont été présentés à Mr. Painchaud une vue du collège de Ste. Anne et de ses environs et Mr. Jos. Moreau a récité une pièce de vers analogue.

Sur le tout je suis fier comme Canadien de pouvoir dire ici que je n'ai jamais assisté à un examen aussi satisfaisant à tous égards. Pas le moindre fable, dans aucune classe, tout s'est passé avec une assurance, une aisance que je n'ai point encore remar-

quées ailleurs. Je dois surtout faire observer une amélioration du plus haut intérêt dans le système actuel d'éducation en cette maison : c'est la distribution de cinq nouveaux prix que je n'ai pas vus ailleurs. 1<sup>o</sup>. de dessin de peinture sur 32 concurrents. 2<sup>o</sup>. de poésie française en belles lettres. Je n'ai pas vu la pièce couronnée, mais on en a parlé avec beaucoup d'éloges. 3<sup>o</sup>. de sténographie sur 30 concurrents. 4<sup>o</sup>. de musique sur 29 compétiteurs. 5<sup>o</sup>. d'élocution. On enseigne aux élèves, le piano, la flûte, la clarinette, le violon et la musique vocale qu'on exécute nulle part en Amérique, comme à Ste. Anne, le tout gratis, c'est-à-dire ; qu'on ne paye rien de plus pour cet enseignement que la pension ordinaire.

Les acteurs des différentes pièces exécutées intercalairement aux différents examens des classes, se sont fait admirer. J'ai vu de plus beaux théâtres, de plus belles décorations même dernièrement, mais non de pareils acteurs. En un mot tout s'est passé à faire couler des larmes de satisfaction des yeux de tous les vrais amis de leur pays et de l'éducation.

Que n'avez-vous le tems de vous parler des avantages intérieurs et extérieurs de cet établissement. J'en appelle au public nombreux et respectable qui a pu comme moi juger par ses yeux et ses oreilles. Eh ! que ne suis-je encore à l'âge de recommencer mes études. C'est sous les charmans bocages de Ste. Anne et sous de pareils instituteurs que je les voudrais faire.—Honneur à ces dignes amis de leur pays.

### IMPARTIAL.

Québec, 3 Septembre, 1833.

(De la MINERVE du 2.)

Nous donnons aujourd'hui un article du Canadien qui fera voir à peu près dans quelle position nous nous trouvons au sujet du revenu public de la Province, après la prétendue réparation des griefs. Nous en sommes ni plus ni moins là où nous en étions lors des dilapidations de lord Dalhousie.

Les salaires paraissent devoir être payés, en tout ou en partie, ou plutôt suivant les préférences de l'administration et de ses favoris, à même le revenu casuel et territorial qui donne environ £5000, le fonds des bois et des terres qui est porté à £4000, et à même les revenus de l'acte de la 35<sup>me</sup>. George III, ch. 9, et les actes de la 41<sup>me</sup>. George III, ch. 13 et 14, l'un de £5000 sterling, et l'autre évalué à £5000 cours actuel. On a vu que l'exécutif ne faisait pas sortir d'ordonnances pour le paiement des fonctionnaires qui tiennent aux deux branches de la Législature. On en faisait de même à l'époque mentionnée plus haut.

Il paraît certain que les salaires que l'exécutif prendra sur lui de payer, le seront sans aucun égard aux retranchemens et aux conditions contenues dans le dernier bill que le Conseil Législatif a rejeté. Ainsi c'est dans le Conseil Législatif qui git encore le pouvoir de distribuer l'argent ; quoiqu'il faille faire le détour par l'Angleterre, le résultat final n'en est pas moins certain.

De fait, l'administration en Angleterre et dans ce pays n'a tenu aucun compte des votes de la chambre d'Assemblée au sujet des deniers publics. L'on a établi et l'on maintient un système de comptabilité qui en est tout à fait indépendant et qui ne ressortit que des lords commissaires du trésor, le livre bleu en fait foi d'une manière incontestable. C'est à ceux qui savent l'importance vitale du contrôle des revenus dans un gouvernement comme le nôtre, à réfléchir sur les mesures qu'il conviendrait d'adopter pour y parvenir.

On voit que le parlement britannique a fait des retranchemens de plus d'un tiers sur les dépenses des colonies dont il reste chargé. L'on ne peut contester au parlement provincial du Bas-Canada, chargé seul des dépenses civiles de la Province, ni la convenance ni le droit de faire de pareilles économies. Il l'a fait en partie dans le bill de l'année dernière. Et c'est pour cela que, par suite du rejet du bill par le Conseil, l'administration va distribuer l'argent à sa guise sans aucune réduction et sans avoir égard aux conditions imposées par la branche représentative. Ainsi nous nous trouvons, sous les rapports financiers, dans une posi-

tion pire que les colonies qui n'ont rien à faire avec la recette et l'application du revenu.

Nous n'avons aujourd'hui le loisir que de dire quelques mots au sujet de la belle collection de peintures qui se voit à la longue salle de Luckin. Quoique nous ne soyons pas des connaisseurs, nous avons été frappés des beautés nombreuses que ces tableaux représentent; nous n'avons pas eu encore en ce pays d'occasion de les voir réunis. On y voit plusieurs ouvrages des grands maîtres des écoles italienne et flamande, et encore davantage de leurs élèves les plus distingués. La collection de paysages, de fruits, de fleurs, de marines et de tableaux de fantaisie en général, est surtout remarquable.

On voit parmi les noms des peintres qui ont contribué à cette collection, ceux de Louis et d'Annibal Carrache, de Guido Reni, de Wouvermans, de Jordans, du Dominiquin, de Gui d'Arpino, de Vandyck, de Rothenhamer, de Carlo Dolce, et de l'Albane.

Le tableau de Samson et Dalila, par Vandyck, est certainement l'un des plus beaux de la collection; on remarque aussi un crucifiement par le Dominiquin, le couronnement d'épines par Rothenhamer, le supplice d'Ixion par Gui d'Arpino, une Magdeleine de Carrache, un St. Pierre de Guido Reni, &c.

Nous invitons les amateurs et les gens de goût en général à profiter d'une occasion qui ne se représentera peut être de sitôt. Le prix d'entrée est certainement modique.

On voit par un extrait du Canadien qu'on a placé ad perpetuum rei memoriam dans les fondations de la nouvelle Salle du Parlement, le nom de plusieurs personnages liés plus ou moins avec l'érection de cet édifice, comme le gouverneur actuel de la Province, les deux évêques des prédécesseurs desquels ce terrain était et représente encore la propriété, ceux des commissaires qui ont présidé aux travaux, et ceux de l'architecte et de l'entrepreneur. Nous scrupules en voyant le nom du Gouverneur figurer dans un édifice destiné à un corps avec lequel il est en perpétuelle opposition. Mais ce qui est singulier c'est que parmi ces noms rien ne rappelle cette destination législative, et qu'on ait tout à fait oublié le nom du président de la Chambre d'Assemblée. Il semble qu'il se présentât assez naturellement, quand même on eût dû par une courtoise formaliste y mettre aussi le nom du président du Conseil Législatif. (Ib.)



QUEBEC: MERCREDI, 4 SEPTEMBRE, 1833.

On a reçu en cette ville par la voie du fleuve, des nouvelles de Londres, jusqu'à 3 d'ici, ci-uit un sommaire de ce qu'elles rapportent d'intéressants.

La Gazette d'Augbourg publie des nouvelles de Constantinople sous date 10 juillet, qui annoncent le départ ce jour même, de l'armée ainsi que la marine russes, par la voie de la Mer Noire.

L'armée égyptienne poursuivait sa retraite et était de l'autre côté du Taurus.

La flotte anglaise a quitté Constantinople le 2 juillet, se rendant à Samos. Il n'y restera alors que la flotte française, composée de 15 à 20 bâtiments. Le grand nombre de bâtiments de guerre qui s'étaient réunis devant Constantinople, à la suite de la position menaçante du pacha d'Egypte, s'était enfin dispersé.

Il n'y a pas de nouvelles plus récentes de Portugal. Il se manifestait à Londres un grand désir de connaître le résultat de la seconde attaque méditée par le maréchal Bourmont sur Oporto. On ne savait pas avec certitude si les constitutionnalistes avaient pris possession de St. Ubes. Rien de nouveau d'Oporto.

Les journaux de Paris du 1er août sont sans nouvelles importantes. On disait que les gardes nationaux avaient reçu Louis-Philippe avec beaucoup de froideur, et qu'ils avaient montré une opposition marquée contre le progrès des forts détachés qui se construisent aux alentours de Paris.

La chambre des pairs avait rejeté à une majorité de 104 contre 54 le projet de loi adopté par les communes et proposé par le ministère anglais, pour l'émancipation des personnes professant la judaïsme.

Une proposition qui avait pour but d'admettre les sucres des Indes Orientales avait été retirée.

Une réunion des marchands de Londres liés au commerce du Canada avait adopté le 1er août, une requête au parlement demandant que la permission de transmettre des lettres destinées pour Liverpool, qui devaient être transportées en Canada par les paquebots de New-York, fut accordée de nouveau, après avoir été refusée par le département des postes.

Voici quelques extraits:— Lisbonne, 21 juillet.—L'amiral Napier et sa flotte ont été aperçus d'ici ce matin. Un nombre de canots pêcheurs chargés d'hommes suivaient les bâtiments. On suppose qu'ils débarqueront auprès de la ville. A heures p. m.—Le télégramme annonce la présence d'un corps d'armée à trois lieues de St. Ubes; c'est l'avant-garde de l'armée de Villa Flor.

Lisbonne, 22 juillet.—On assure que les constitutionnels se sont emparés de St. Ubes, et on peut les attendre ici demain. Don Miguel envoie 1600 soldats à leur rencontre. 5 heures.—La nouvelle de l'occupation de St. Ubes est confirmée. On s'attend à chaque instant de voir paraître l'amiral Napier dans le port, ce qui finira la partie. Toute notre espoir est dans le succès du maréchal Bourmont contre Oporto. 8 heures p. m.—Villa Flor est entré à St. Ubes ce matin à 5 heures repoussant la division de Feitas, qui avait réuni un nombre des habitants des campagnes.

Des lettres écrites sur le vaisseau amiral de la flotte de Napier assurent qu'il avait changé son projet de diriger une partie de sa flotte au soulagement d'Oporto, et qu'il devait attaquer immédiatement Lisbonne.

Les lettres d'Oporto ne donnent pas le récit de l'affaire du 25, qui cependant, selon les bruits qui nous parviennent, a été funeste aux miguélistes, et doit prévenir le succès d'une seconde tentative.

DROITS SUR LES BOIS.—Lors du rapport du Bill des Douanes, chez les communes, le 31 Juillet.

M. Hunt dit qu'il désirait faire une observation sur ce bill, à l'égard d'un article très important qu'il contenait, il voulait parler des droits sur les Bois. Il n'était pas du nombre de ceux qui avaient blâmé les ministres de ce qu'ils n'agitaient pas cette question pendant la présente session. Il pensait que le gouvernement en avait assez sur les bras sans cette mesure; mais il ne pouvait s'empêcher de déclarer que le système actuel était une tache dans notre législation nationale, et en contradiction avec les meilleurs intérêts du pays. Il ne pouvait durer, et il donnait avis que si le gouvernement ne prenait pas le sujet à la prochaine session, bien que cette tâche fut au dessus de ses forces, il l'entreprendrait assurément lui-même.

Dublin, 26 Juillet.—Plusieurs personnes ayant succombé au coléra asiatique. Le gouvernement se propose d'avoir de nouveau l'hôpital de Grange Gorman Lane.

Le révérend docteur Collins vient d'adresser une lettre à Galway qui explique au long la conversion du marquis de Bristol de la religion protestante, à celle du catholicisme.

Il paraît certain que des personnes autorisées de la part du ministère ont de nouveau pris des renseignements sur la disposition de M. O'Connell de faire part du nouveau ministère anglais. Il paraît s'être rendu à cette demande, mais il exige comme préliminaire certaines assurances de la mise à exécution de ses idées relativement à l'Irlande.

S'il est besoin d'une nouvelle preuve de l'esprit suranné et libéral qui anime l'aristocratie anglaise; s'il est besoin d'un nouvel acte de sa part pour la perdre entièrement dans l'estime des hommes éclairés des deux mondes, c'est assurément le rejet du bill de l'émancipation des Juifs, et cela à une majorité de 104 contre 54. Ces pauvres Juifs ne comptent pas comme les Catholiques des millions d'hommes déterminés à être libres; ils ne peuvent en imposer à ce corps intolérant, ils sont donc inhumainement repoussés du Banquet civil, après dix huit cents ans de dégradation et d'amertume. Que les anglais cessent donc de vanter leurs lumières, leur civilisation; ce vote de leurs Lords les rejette au bas de l'échelle des nations libres. Mais non; la nation anglaise ne doit plus être solidaire avec son aristocratie: le vote honorable des communes sur cette question fait voir que ces deux pouvoirs ne font plus un, et que tôt ou tard le corps caduc, gothique, intolérant, qui refuse à une classe d'hommes inoffensifs la participation aux droits civils, doit nécessairement disparaître de la scène politique ou se mettre au niveau de son siècle.

MUSEE DE CHASSEUR.

Le Canada doit à Mr. Chasseur la fondation d'un établissement que l'on devrait conserver avec le plus grand soin, comme pouvant renfermer une des branches de l'histoire naturelle du pays, des plus utiles et des plus intéressantes. Cet homme doué d'une grande intelligence et d'un grand esprit entreprenant, mais presque privé des secours des lumières que possèdent les naturalistes européens, a par son zèle infatigable, soutenu par l'enthousiasme du génie réussi à rassembler une collection d'oiseaux et d'animaux aborigènes, susceptible d'un accroissement rapide. A l'aide de Cuvier il les a classés, avec ordre et ingénuité. Ce qu'on ne voit pas dans les cabinets d'histoire naturelle de Paris et de Londres, il a su s'emparer avec art du nid de différentes espèces d'oiseaux, soit qu'ils les aient taillés avec leurs becs dans le trou ou la branche d'un arbre, qu'ils l'aient formé de brins d'herbes ou de terre comme les hyronnelles, et le plaçant dans les vitreaux de son musée, il y a déposé les œufs, ou les petits de la mère qui est dans le nid, sur le bord ou sur une petite branche à côté. Par ce moyen le visiteur, outre le charme d'une petite scène de famille ailée, peut apprécier de suite dans ce tableau presque vivant, les mœurs et les habitudes des oiseaux. Les uns font leurs nids au bord des rivières, les autres à la tête d'un arbre; l'on peut croire que ceux-là sont aquatiques et les autres le contraire.

J'ai dit que le musée de Mr. Chasseur est susceptible d'un accroissement rapide; en effet il est encore très facile de se procurer tous les animaux, et tous les oiseaux que renferme le pays, et ils sont très nombreux. Depuis le pélican jusqu'à l'oiseau-mouche; depuis l'ours blanc et l'original jusqu'au plus petit quadrupède, quel cabinet riche et intéressant ne pourrions-nous pas former?

Mais pour y réussir il faut que le pays prenne lui-même cet établissement sous sa protection. Le moyen le plus facile à présent serait d'acheter le musée de Mr. Chasseur, d'en donner la garde à son fondateur avec salaire fixe et de voter une certaine somme tous les ans pour l'augmenter. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra

conserver cette fondation si utile et si intéressante. Le public seul peut faire fleurir des institutions qui sont créées pour l'avantage du public. Nous en avons la preuve la plus convainquante en France.

La Chambre d'Assemblée ne devrait donc pas retarder à faire cet acte de générosité en faveur des sciences. Elle ne devrait pas non plus décourager ceux qui malgré de grands sacrifices, se lancent les premiers dans la carrière; le pays doit leur prêter aide et secours, d'autant plus qu'il faudra toujours qu'il encourage tôt ou tard le sujet de leur découverte et de leurs travaux.

Le Canada doit encore se consoler de l'état d'ignorance et d'inertie où le gouvernement a voulu le jeter pendant longtemps, en voyant que l'énergie et l'esprit naturel des Canadiens rompt souvent les obstacles et se fait jour partout. Mr. Chasseur, isolé, dans la société, travaillant en secret à fonder un de ces trésors scientifiques qui font le plus d'honneur à une nation, et comme Canadien l'espère que ses travaux ne seront pas perdus pour son nom et pour son pays. Le temps n'est pas loin où l'homme de génie dans les arts et dans les sciences, ne marchera pas comme dans un désert, et que sa voix trouvera un écho dans ses compatriotes. L'on sent déjà le besoin d'augmenter les états et les liens de notre nationalité et ceux-là ne sont pas les derniers à lui donner ce ressort et cet éclat, qui font ressortir parmi les nations celles qui se distinguent le plus dans le domaine de l'esprit et qui nourrissent cet esprit public ou ce patriotisme qui font la force d'un peuple.

COUR HEBDOMADAIRE.

On nous informe que Samedi dernier il y avait une vingtaine de poursuites portées devant cette Cour, et une centaine de personnes présentes intéressées dans ces poursuites ou appelées pour rendre témoignage, mais que faute de Magistrats la Cour n'a pu tenir. Nous avons déjà eu occasion de signaler plusieurs négligence de genre, et il est étonnant que l'Exécutif qui nomme les Magistrats ne prenne pas de mesures pour assurer aux habitants une administration de la justice plus régulière. Il ne serait pas impossible, ce nous semble, de trouver des citoyens respectables et qualifiés, qui consentiraient à être plus que membres honoraires de la Commission de la Paix.

[De la Gazette de Québec.] Rapport d'Agriculture pour le Mois d'Août 1833. District de Québec.

Le temps a été beau pendant la plus grande partie du mois et favorable à la maturité des grains. Une forte pluie, poussée par un vent du nord-est le 27, a été suivie de temps frais, mais sans gelée.

Il a été coupé du blé dans les environs de la ville dans la troisième semaine du mois, mais la récolte n'est pas encore commencée partout. Ce grain est beau, la paille nette et les épis bien remplis. On voit cependant encore les effets des temps pluvieux au commencement de l'été sur les terres basses.

Les avoines sont belles, et les pois rendront plus qu'on aurait pu l'attendre. Les patates seront abondantes.—Les navets paraissent bien réussir.

Les foins, qui ont été serrés partout dans le cours du mois, sont moindres que l'année dernière. Une partie a été endommagée par les fortes orages et pluies du 15 et 16 du mois.

Les pacages sont bons, et les produits des laitières sont considérables. Les graines de foins ensemencés ce printemps avec les bleds sur des terres bien nettoyées de mauvaises herbes et engraisées, sont plus belles que de coutume, et fourniront une forte récolte de foin l'année prochain.

Les pommiers qui n'avaient pas souffert l'hiver avant le dernier, sont chargés de fruits. Il y a peu de prunes, et les cerises de France ont manqué.

Les jardins sont d'un bon rapport. Généralement les produits de l'année seront bien meilleurs qu'on aurait pu l'attendre au commencement de l'été, et comme l'industrie n'a pas été interrompue par la maladie ou autrement, tout le monde sera dans le cas de s'en procurer à des prix raisonnables.

AVIS.—Les immeubles appartenant à succession de feu Phœnix. J. T. L'ACHARRE, seront vendus par le shérif du district de Québec comme suit, savoir:—

- No. 1. Partie de la seigneurie de Joliet.
2 et 3. Parties de la seigneurie de St. Joseph.
4 et 5. Des terres dans le township de Burkland.
6. Des terres dans celui de Cranbourne.
7. Des terres dans ceux de Nelson et Somerset, au bureau du dit Shérif, LUNDI le neuvième jour de septembre prochain, à DIX heures le matin.
8. Une terre de 9 arpents sur 40, avec maison, &c., sise et située dans la paroisse de Ste. Marie, à la porte de l'église de la dite place, MERCREDI le onzième jour du dit mois, à DIX heures le matin.
9 et 10. Comprenant deux terres dans la dite seigneurie de Joliet, à la porte de l'église de la paroisse de Ste. Claire, SAMEDI le quatorzième jour du dit mois, à DIX heures le matin.

Pour l'examen du public, on a déposé au bureau du dit shérif des plans et états du revenu annuel de chacune des susdites propriétés.

JEAN LANGEVIN, curateur.

Québec, 31 août 1833.

AUX PERSONNES CHARITABLES.

Les Dames de la Société charitable du Faubourg St. Roch préviennent les personnes bienfaisantes de la ville et des campagnes qu'elles ont à leur asile un grand nombre d'orphelins et d'orphelines de tous âges, qu'elles désirent placer dans de bonnes familles. Elles les prient de vouloir bien remarquer que le pauvre et l'orphelin appontent le succès et l'abondance avec eux et qu'ils causent souvent à ceux qui les adoptent plus de consolation qu'ils n'en pourraient attendre de leurs propres enfants. On s'adressera à Mde. Chalifour, intendante de l'asile près du pont St. Charles, ou à un des Messieurs de la Cure de St. Roch.

Faubourg St. Roch, 2 Septembre, 1833. N. B.—Les Editeurs de Gazettes sont priés de vouloir bien insérer le présent avis sur leurs papiers respectifs.

SEL à FLÔT.—La cargaison du Brick

Bowes de Liverpool à vendre par HENRY ATKINSON. Rue St. Jacques Québec, 4 Septembre, 1833. b

Le soussigné prévient le Public et particulièrement les marchands, qu'il ne paye aucune dette contractée par son fils Narcisse. JOSEPH HUOT.

LES SOUSSIGNÉS offrent en vente un assortiment de CARTES D'ANNONCES et de VISITE de toutes grandeurs, qu'ils vendront à bas prix. FRETTE & CIE. Québec, 18 juillet 1833.

QUINCAILLERIE, &c.

Le SOUSSIGNÉ annonce respectueusement qu'il vient de recevoir un assortiment étendu et général de Quincaillerie, Coutellerie, &c. qu'il offre en vente aux conditions les plus raisonnables, et il y invite particulièrement l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne. JOHN HAMILTON, jun. Marché de la Basse-Ville, 19 août, 1833.

AVIS.

Le soussigné offre en vente quelques VASES à FILTRER de 2 à 12 gallons, récemment débarqués du Navire Jordison, de Londres à la vente de la ville et de la campagne. MARTIN CHINIC. Québec, 22 août, 1833.

LES SOUSSIGNÉS ont à vendre, jus de limon en barriques et quartaux, Gingembre de la Jamaïque et des Indes-Orientales, Sucre blanc en boucauts et tierçons, Sucre des Indes Orientales en sacs, Vieux Brandy de Cognac, meilleures étampes, Vin d'Oporto et Sherry en pipes, barriques et quartaux, Rum de la Jamaïque, cassonné &c. ... AUSSI... Toile de Dundee, cordage, ficelle, fil à cordonner, &c. &c. &c. LESLIE, STUART & CIE. Québec, 24 Août 1833.

A VENDRE

PAR Le Soussigné, 40,000 pieds de BOIS carré, consistant en PIN ROUGE, FRENE et ORME. JOACHIM MONDOR. Québec, 2 Sept. 1833.

SEULE CHAPELLERIE,

KING'S ARMS, A QUEBEC.

CORRIVEAU & HALL, informant respectueusement leurs pratiques, le public en général et principalement Messieurs les Curés qu'ils ont ajouté à leurs assortiments un grand nombre de Chapeaux à bords larges et étroits superflins, fins de Castor garantis à l'épreuve de l'eau et élastique, conservant leurs formes et leurs couleurs, rendra recommandable les nouveaux moyens qu'ils ont adoptés pour mériter la continuation de l'encouragement du patronage public dont ils ont toujours été favorisés. Chapellerie devant le Marché de la Haute-Ville, No. 1. Rue la Fabrique ci-devant Hall 14 Août 1833. N. B. Chapeaux pour Dames et Messieurs nettoyés, formés et façonnés au plus court avis, tous ceux qui doivent des vieux comptes sont priés de payer sans délai. C. & H.

CITE DE QUEBEC.

Bureau du Conseil de Ville. Vendredi le 30 août, 1833.

RESOLU, que les personnes endettées pour cotisation, après le premier d'octobre chaque année, soient poursuivies. Par ordre du maire, JEAN LANGEVIN, Secrétaire de Ville.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ:—

- 2 QUARTS Plumes, 13 tierces Saumon, 11 quarts dito.
1,000 gallons d'huile de Loup marin, d'abord la Susan Morton, de St. Augustin, côte de Labrador—au quai de Jones, Murray & Cie.
1,500 galls. d'huile de Loup-marin, 50 tierces de Saumon, d'abord la Catherine Hunter, Gros Mecatus et d'Itanamou—au quai de Durod.
2,000 galls. d'huile de Loup-marin, (blanche.) 400 quarts de morne verte, en décharge d'abord la godollette Good Intent, de Brador, côte du nord—au quai de Butoku.
—ET—
26 quarts de Saumon de Malo d'Anticosti. —DE PLUS—
250 belles Martes, 260 Ronards noirs argentés, croisés, rouges et blancs.
40 Loutres, 8 OURS, 300 peaux de Loup-marin, Le tout des côtes de Labrador. V. HAMEL, Junr. Québec, 26 Août, 1833.

Le Dr. Frs. X. Drolet prend la liberté

d'informer ses amis et le public de cette ville et des environs, qu'il a établi sa résidence Grande rue du faubourg St. Jean, No. 1, où il se propose de pratiquer comme Médecin, Chirurgien et Accoucheur. Il tendra une Apothécierie assortie d'articles habituellement demandés dans cette ligne. Québec, 16 Juillet, 1833.

N. B.—Le Dr. F. X. Drolet croit avoir le droit d'informer le public, qu'il en sa possession une préparation thérapeutique qui dernièrement à Paris, a obtenu le plus grand succès dans les maladies de Poitrine.

On obligera beaucoup le soussigné, si on lui faisait connaître les personnes qui font circuler dans le public que c'est sur son rapport qu'une maison de commerce de cette ville a fait arrêter des argens contre M. Elize Mailhot de St. Pierre-les-Becquets. Le soussigné regarde comme une attaque contre son caractère des bruits qui lui prêtent l'intention de chercher à perdre le crédit d'autrui. Québec, 2 Août 1833. ED. MASSE.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS.

RUM de la Jamaïque, Sucre, &c. Vins d'Oporto et Sherry, en barriques et quartaux, Moutarde en cruches, Sucre des Indes, &c. Aussi un assortiment général de toiles de Dundee, ficelle, cordages, &c. LESLIE, STUART, & CIE. Rue Champlain, 20 Juillet, 1833.

AVIS.—LA BIBLIOTHEQUE DE LA CHAMBRE

D'ASSEMBLEE, conformément à l'ordre de la chambre à cet effet, sera ouverte au public comme à l'ordinaire, à compter du MERCREDI 1er mai prochain, jusqu'à nouvel ordre. Er. PARENT, Bibliothécaire Québec, 23 avril, 1833.

VENTES PAR ENCAN

Vins, brandy, vinaigre, &c. &c.—Par MARTIN CHINIC, VENDREDI le 6 courant, à UNE heure positivement, sur le quai de MM. Patce et Cie., brasserie du Cap aux Diamans, pour clore des consignations: VINGT pipes Ténériffe L. P.

- 1 tonne dito
26 pipes Benecarlo
20 tonnes dito.
19 quarts vieux Sherry, en bouteilles
16 ditto L. P. Madère, dito
2 pipes brandy Cognac
52 tonnes meilleur vinaigre français
45 quarts dito
90 quarts Ale et Porter de Londres en bouteilles.
2 dito capres.
20 ditto goudron de Stockholm et de charbon de terre.
70 quarts vin blanc et brun.
100ps. Toile à voile blanche et brune.
Quelques douzaines de chaises berceuses. Québec, 3 septembre, 1833.

Seront vendus, LUNDI prochain, le 9 du courant et les JOURS SUIVANS, à SEPT heures du soir, à la Chambre d'Encan du B. COLLE, Haute-Ville:

UNE COLLECTION DE

LIVRES DE LOIX, &c.

—Pour détails voir les catalogues.— Québec, 4 Sept. 1833.

Seront vendus aux magasins de HENRY ATKINSON, Er. Rue St. Jacques, MERCREDI 11 courant, à UNE heure précise.

10 PIPES Brandy cognac vieux

- 6 do. Genièvre du choix de fumet
3 barriques Clairat supérieur de fumet
4 quarts Madère vieux
7 barriques 3 quarts Madère L. P.
16 barriques, 16 quarts Sherry vieux excellent
26 barriques Madère du Cap
19 Bueclans
55 quarts Porter de Londres en bouteilles, 3 douz. chacun
... AUSSI...
15 quarts meilleur verrierie coupés consistant en services complets pour des familles.
29 paniers faïencerie bien assortis
3 balles papier, 25 quarts ciment romain
10 tôtes de cheminée de ciment romain
5 boucauts blanc de plomb de Londres
15 cruches huile de lin double bouteille
6 caisse Essence d'Anchois
6 do Sauce d'Harvey
6 do do de Readings
1 do noir à souliers de Turner
2 boucauts colle-forte de Londres
96 boites savon de Londres
23 do chandeliers de Londres
2 barils raisin de Corioutha.
... AUSSI...
50 quarts cloux assortis
60 caisses Tolu
60 barils poudre à tirer P F
4 caisses chapeaux vernissés français
1 cable à patente de 13 pouces
63 roulets et collets à patente.
... AUSSI...
Au compte des assureurs et autres intéressés. 53 boites fer-blanc avarié. J. & J. M. FRASER Québec 2 septembre 1833.

Bibliothèque de feu John Fleming, &c.

LA vente de cette collection de prix et étendue de livres, annoncée dans le mois d'avril dernier, laquelle a été remise par des incidents accidentels bien au-delà du temps alors fixé, com-mencera LUNDI le 16 SEPTEMBRE prochain, à DIX heures A. M., et elle sera continuée à la même heure les jours suivants, jusqu'à ce que le tout soit vendu.

Les livres sont dans la bâtisse connue comme les vieux MAGASINS DU NORD OUEST, rue Ste. Thérèse, et seront prêts pour l'inspection des acheteurs trois semaines avant la vente.

A. & J. CUVILLIER.

On vend des catalogues chez MM. Neilson & Cowan, et T. Cary & Cie, libraires; et on peut en voir aussi à l'Echange, à la Bibliothèque de Québec, et au Bureau de Thomas Cringan & Cie, Commercial Chambers.

MAINTENANT à vendre à cette Imprimerie

le petit Drame de l'AMI DES ADOLÉSCENS intitulé « L'HONNÊTE FERMIER. » Ce volume contient environ 150 pages excellent caractère et bon papier. C'est un des meilleurs livres pour donner en récompense aux Ecoles de la Campagne. Prix 1/6 réclé.

On peut se procurer ce livre à Montréal chez M. E. R. Fabre & Cie; aux Trois-Rivières chez M. G. Stobbs. Québec, 30 Août, 1833.

Compagnie d'Assurance contre les Accidents

du Feu et de la Vie, de l'Ouest de l'Ecosse.

LES SOUSSIGNÉS ayant été nommés agents Québec de la Compagnie d'Assurance contre les accidents d. "u et de la vie de l'Ouest de l'Ecosse, préviennent le public qu'ils sont autorisés d'effectuer des assurances contre le feu sur les propriétés de toutes espèces situées dans la Bas-Canada; et aussi sur les bateaux à vapeur naviguant dans les rivières ou entre aucun port ou ports dans la Bas-Canada, Haut-Canada, Nouvelle-Ecosse ou Nouveau-Brunswick. Les avantages qu'ils ont à offrir sont, le taux modéré des primes, la sûreté d'un grand capital, de la libéralité dans les arrangements pour des pertes s'il s'en suit, et l'autorité qu'ils ont de faire des arrangements sans en référer aux bureaux à Glasgow.

RODGER, DEAN & CIE. Québec, 12 juillet 1833. Rue St. Jacques.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS:

200 Boites Savon de Montréal, 100 barils Saindoux frais, 50 quarts farine d'avoine supérieure, Lard Mess et Prime Mess. WATSON, BLACK & CIE. Rue Sault-au-Matelot. 6 juillet, 1833. 3u

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS.

MADÈRE Vieux des Indes Orientales, en pipes et barriques. 100 quarts brulé forte double, en bouteilles de pinte et chopine. 10 pipes brandy de Bordeaux, Chandelie moulée de Barton, de Londres, à mêches enroulées, chandelie de blanc de baleine, savon de Windsor. WATSON, BLACK, & CIE. Rue Sault-au-Matelot. 6 juillet, 1833. 5u